FACULTE DE MEDECINE



REGLEMENT DES ETUDES ET DES EXAMENS DU PARCOURS D'INITIATION A LA RECHERCHE (PIR)

Année universitaire 2021-2022

Les étudiants inscrits dans les années d'études allant du DFGSM2 au DFGSM3 ont la possibilité d'effectuer un parcours d'initiation à la recherche (PIR) parallèlement à leurs études médicales. Ce parcours donne lieu, après validation des 4 UE recherche du PIR, à une attestation de réussite pouvant donner accès à une candidature à un Master 2.

L'organisation du PIR implique les 3 UFR de la Faculté de Santé de l'Université de Paris.

Le parcours recherche proposé aux étudiants en Médecine est composé de 4 UE recherche : Une UE obligatoire (S1) et 3 UE optionnelles (S2 à S4).

Après la réalisation de l'UE de S1 obligatoire, les étudiants de DFGSM2 ayant choisi de poursuivre le PIR, choisiront une UE du PIR (S2) sur le second semestre de DFGSM2.

Les étudiants poursuivant le PIR devront choisir en DFGSM3 deux UE (S3 et S4) du PIR.

La validation d'UE optionnelles du PIR remplace la validation d'ECO (une UE pour un ECO).

Les enseignants responsables du PIR sur l'UFR de Médecine sont les Professeurs Franck Pagès, Hélène Cavé, et Jérôme le Goff.

Ce règlement des études constitue une annexe des règlements des études des années DFGSM2 et DFGSM3.

A. MODALITES D'ENSEIGNEMENT

Les unités d'enseignement (UE) recherche sont organisés en parcours thématiques reprenant globalement les mentions de M2, afin d'orienter les étudiants vers des M2 de l'orientation choisie.

L'étudiant ayant validé le PIR pourra ensuite candidater l'année suivante ou lors d'une année ultérieure à un M2.

Certains parcours se subdivisent en itinéraires qui réalisent des regroupements d'UE thématisées.

Chaque UE du PIR valide 6 ECTS (à l'exception des UE validant 3 ECTS « Méthodes en évaluation des risques environnementaux » et « Bases de données pour la santé » de l'itinéraire risque et sécurité sanitaire du parcours de santé publique).

Les enseignements pourront se réaliser en particulier en amphithéâtre, en salle d'ED, en présentiel ou en distanciel, à la discrétion des responsables des UE.

Des contrôles continus peuvent être réalisés et compteront jusqu'à 50% de la note finale

Certains enseignements pourront être réalisés selon un mode virtuel sur une plateforme dédiée (ex Labster). La validation des acquis pourra donner lieu à l'obtention d'ECTS.

Des schémas récapitulatifs des parcours proposés avec les fiches détaillant le contenu de chaque UE sont disponibles sur la page Moodle du PIR recherche https://moodle.u-paris.fr/course/view.php?id=14785)

B. MODALITES D'INSCRIPTION AUX UE DE RECHERCHE

Les étudiants du DFGSM2 peuvent candidater sur les UE de recherche du second semestre (S2) lors des préinscriptions qui sont organisées via internet début janvier.

Cette candidature n'est pas conditionnée par la réussite de l'UE du S1.

L'inscription de l'étudiant à une UE sera fonction des capacités d'accueil de chaque UE et de la date de dépôt de la candidature à l'UE par l'étudiant. L'inscription à une UE est clôturée lorsque la capacité d'accueil maximale des étudiants dans l'UE est atteinte (inscription sur un mode «premier arrivé premier servi »)

La date d'ouverture des candidatures sera communiquée aux étudiants au minimum 15 jours avant l'ouverture des candidatures.

Les étudiants du DFGSM3 peuvent candidater sur les UE de recherche de 1^{er} et 2nd semestre (S3-S4) lors de préinscriptions qui sont organisées *via* internet après la tenue du jury du 2^e semestre.

Chaque étudiant prononcera ses vœux priorisés de 1 à 10.

L'acceptation des étudiants est faite par les responsables de parcours en fonction des capacités d'accueil de chaque UE, du S2 validé et de la cohérence globale du parcours (S2 puis S3-S4).

Si aucun des choix de l'étudiant ne peut être satisfait, d'autres UE lui seront proposées

Les listes des étudiants admis dans chaque UE sont portées à la connaissance des étudiants.

Aucune inscription dans les UE de recherche ne sera autorisée en dehors des listes établies par le jury d'admission.

Un étudiant qui n'aura pas annulé son inscription dans une UE dans les 5 jours ouvrés suivant la publication des listes sera considéré comme inscrit et devra se présenter aux enseignements et aux examens.

C. STAGE DU PARCOURS RECHERCHE

Les stages réalisés dans des laboratoires de recherche ne sont pas obligatoires pour la validation du parcours de recherche PIR.

Faire un stage dans une unité de recherche peut être un prérequis pour être accepté dans certains M2 (ex, Magistère Européen de Génétique).

Pour répondre à l'exigence de certains Master 2 ou à la volonté de l'étudiant d'acquérir une première expérience en laboratoire de recherche, un stage de recherche pourra être réalisé à la convenance et à l'initiative de l'étudiant en fin de DFGSM2 ou 3, ou plus tard.

Ce stage à temps plein sera d'une durée de 8 semaines et sera d'une durée totale inférieure à 309 heures. Il doit se faire dans un Etablissement Public à caractère Scientifique et Technologique (EPST).

Le stage permet d'acquérir 12 ECTS. Ces ECTS sont ajoutés à ceux obtenus par la validation des 4 UE recherche comptant chacune pour 6 ECTS.

Un stage validé comptant pour 12 ECTS ne se substitue pas à l'obtention de 2 UE du PIR pour valider le parcours recherche.

Avant le stage

Le choix du laboratoire d'accueil et le sujet de stage doivent être validés au préalable par un enseignant référent choisi parmi les responsables du parcours thématique du candidat.

Une liste non exhaustive des laboratoires d'accueil est disponible sur le site internet de la Faculté de médecine. Les étudiants effectuant un stage en laboratoire doivent remplir une convention de stage prévue à cet effet et disponible sur le site de l'Université.

La convention doit être déposée à la scolarité avant le stage en précisant le thème du projet de stage.

Un stage à l'étranger est possible, dès lors qu'il est réalisé dans un laboratoire validé par l'un des responsables de parcours ou du PIR.

• Après le stage

Le responsable ou maitre de stage du laboratoire d'accueil remplit une fiche d'évaluation qu'il communique à la scolarité avec copie au responsable du parcours recherche.

Le stagiaire rédige un mémoire de 5 pages (hors page de garde et bibliographie) en français ou anglais (à transmettre à l'examinateur qui sera désigné début septembre, avec copie à la scolarité et au responsable du parcours recherche) et présentera son travail à l'oral en 5 minutes avec support (5 diapositives maximum) devant un jury lors d'une session organisée fin septembre.

Règlement des études et des examens approuvé par le Conseil pédagogique de l'UFR le et par le Conseil de Gestion de l'UFR

Le Doyen de l'UFR de médecine Philippe RUSZNIEWSKI La Présidente de l'Université Paris Diderot Christine CLERICI